



Ville de
Rivière-du-Loup

Service du greffe
et des affaires juridiques

Procès-verbal

Numéro de résolution

Rés. n°
466-2020

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP
TENUE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE DIFFUSÉE SUR LA TÉLÉVISION
COMMUNAUTAIRE MATV ET SUR LE SITE INTERNET, LE LUNDI 9 NOVEMBRE
2020 À 20 HEURES.**

Sont présents: La mairesse, madame Sylvie Vignet, le maire suppléant, monsieur Mario Bastille, les conseillers, messieurs Jacques Minville, Steeve Drapeau, Gérald Plourde, André Beaulieu et Nelson Lepage.

Également présents: Le directeur général, monsieur Denis Lagacé, et la greffière, M^e Caroline Desjardins, OMA, avocate.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LA
MAIRESSE.**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse procède à l'ouverture de la séance à huis clos et souhaite la bienvenue aux auditeurs.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Gérald Plourde:

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 novembre 2020;
4. Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant la démolition d'un pavillon dans le secteur du quai;
5. Approbation conditionnelle d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'immeuble sis aux 40, 42 et 44, rue Iberville et 80 et 82, rue Lafontaine;
6. Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la plantation d'un arbre au 450-452, rue Lafontaine;
7. Approbation conditionnelle d'une demande de coupe d'arbre sur la propriété du 121, rue Lafontaine;
8. Approbation d'une opération cadastrale pour créer les lots 6 394 303, 6 394 304, afin de procéder à la vente du lot 6 393 303 dans le secteur du chemin des Raymond;
9. Approbation d'une lettre d'entente à intervenir avec Sparages (Paniers culturels);
10. Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de donner un suivi à la Ville quant à sa demande de bonification du programme RÉCIM;
11. Modification du signataire de la Ville dans le dossier de demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC pour le projet de réfection d'approche du pont de la rivière du Loup Petit Témis;
12. Proclamation de la Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate Nœudvembre;
13. Confirmation d'une suspension disciplinaire;



Ville de
Rivière-du-Loup

Service du greffe
et des affaires juridiques

Procès-verbal

Numéro de résolution

14. Acceptation d'une offre de service de Tourisme Rivière-du-Loup concernant la réalisation d'une consultation publique sur l'avenir du Chalet de la côte des Bains;
15. Autorise à déposer une demande de subvention pour procéder à la réfection du Théâtre la Goélette;
16. Contribution financière versée au Centre prévention suicide du KRTB dans le cadre du Volet Soutien auxiliaire de la politique de soutien et de reconnaissance;
17. Approbation des comptes et salaires d'octobre 2020;
18. Présentation par le directeur général des coûts des infrastructures 2019-2020;
19. Période de questions par courriel;
20. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
467-2020

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 2 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
468-2020

4. APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE CONCERNANT LA DÉMOLITION D'UN PAVILLON DANS LE SECTEUR DU QUAI

ATTENDU qu'en date 30 septembre 2020, monsieur Richard Lemieux, contremaître pour la ville de Rivière-du-Loup, présentait au comité consultatif d'urbanisme un plan d'implantation et d'intégration architecturale, afin de procéder à la démolition sans remplacement d'un pavillon municipal situé à la Pointe de Rivière-du-Loup dans le secteur du quai;

ATTENDU qu'en date du 27 octobre 2020, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'accepter le plan déposé, puisque le projet respecte les dispositions relatives à l'aménagement des terrains contenues au Règlement numéro 1701 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale d'une partie du secteur de « la Pointe »;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gérald Plourde, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé visant la démolition sans remplacement d'un pavillon municipal situé à la Pointe de Rivière-du-Loup dans le secteur du quai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Ville de
Rivière-du-Loup

Service du greffe
et des affaires juridiques

Procès-verbal

Numéro de résolution

Rés. n°
469-2020

5. APPROBATION CONDITIONNELLE D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR L'IMMEUBLE SIS AUX 40, 42 ET 44, RUE IBERVILLE ET 80 ET 82, RUE LAFONTAINE

ATTENDU qu'en date du 20 octobre 2020, madame Annie Pelletier, architecte de la firme Atelier 5 et mandaté par les représentants de la compagnie Gestion Noam inc., présentait au comité consultatif d'urbanisme un plan d'implantation et d'intégration architecturale, afin de procéder à la transformation des façades de l'immeuble sis aux 40, 42 et 44, rue Iberville et 80 et 82, rue Lafontaine;

ATTENDU le changement majeur d'utilisation de l'immeuble aux fins d'école privée ce qui impacte sur l'obligation d'utilisation de matériaux conformes au Code du bâtiment du Québec;

ATTENDU qu'en date du 27 octobre 2020, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'accepter le plan déposé étant donné le nouvel usage, mais sous condition, puisque le projet respecte plusieurs dispositions contenues au Règlement numéro 1260-2 relatives à la transformation des bâtiments qui s'apparente presque à une nouvelle construction au centre-ville;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par l'architecte visant la transformation des façades de l'immeuble sis aux 40, 42 et 44, rue Iberville et 80 et 82, rue Lafontaine conditionnellement à une variante du matériau métallique de recouvrement afin qu'il ressemble davantage à l'aspect et à la texture du bois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
470-2020

6. APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LA PLANTATION D'UN ARBRE AU 450-452, RUE LAFONTAINE

ATTENDU qu'en date du 9 octobre 2020, monsieur William Grenier, responsable des espaces verts et coupes d'arbres, présentait au comité consultatif d'urbanisme un plan d'implantation et d'intégration architecturale, afin de procéder au remplacement d'un arbre jugé très dangereux et abattu durant le mois de juillet, lequel était situé au 450-452, rue Lafontaine;

ATTENDU qu'en date du 27 octobre 2020, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'accepter le plan déposé, puisque le projet respecte les dispositions contenues au Règlement numéro 1260-2 relatives à l'aménagement des terrains au centre-ville;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:



Ville de
Rivière-du-Loup

Service du greffe
et des affaires juridiques

Procès-verbal

Numéro de résolution

Rés. n°
471-2020

Que ce conseil, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur William Grenier visant le remplacement de l'arbre abattu au 450-452, rue Lafontaine par un arbre mieux adapté à ce milieu comme un févier sans épine, un chicot du Canada « Espresso » ou un ginkgo biloba.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. APPROBATION CONDITIONNELLE D'UNE DEMANDE DE COUPE D'ARBRE SUR LA PROPRIÉTÉ DU 121, RUE LAFONTAINE

ATTENDU qu'en date du 30 septembre 2020, monsieur Martin Rioux, mandataire pour la Fabrique de la paroisse de Saint-Patrice, présentait au comité consultatif d'urbanisme une demande d'autorisation visant la coupe d'un arbre sur la propriété située au 121, rue Lafontaine;

ATTENDU qu'en date du 27 octobre 2020, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'accepter sous condition la demande d'abattage, puisqu'elle respecte les dispositions contenues au Règlement numéro 1596, du 22 septembre 2008, constituant un site du patrimoine de « l'ensemble des bâtiments institutionnels de la paroisse de Saint-Patrice » relatives à l'aménagement des terrains;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, approuve la demande d'autorisation d'abattage d'un érable de la propriété située au 121, rue Lafontaine conditionnellement à ce que l'arbre abattu soit remplacé par un érable à sucre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
472-2020

8. APPROBATION D'UNE OPÉRATION CADASTRALE POUR CRÉER LES LOTS 6 394 303 ET 6 394 304, AFIN DE PROCÉDER À LA VENTE DU LOT 6 393 303 DANS LE SECTEUR DU CHEMIN DES RAYMOND

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Gérald Plourde:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service finances et trésorerie, approuve le plan cadastral, annexé à la résolution, préparé par monsieur Samuel Dubé, arpenteur-géomètre, de ses minutes numéro 279 datée du 27 octobre 2020, concernant l'opération cadastrale à réaliser pour créer les lots 6 394 303 et 6 394 304, afin de procéder à la vente du lot 6 393 303 conformément à l'entente à intervenir avec les propriétaires du 173, chemin des Raymond et autorise la mairesse et la greffière à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
473-2020

9. APPROBATION D'UNE LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC SPARAGES (PANIERS CULTURELS)

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller André Beaulieu:



Ville de
Rivière-du-Loup

Service du greffe
et des affaires juridiques

Procès-verbal

Numéro de résolution

Rés. n°
474-2020

Que ce conseil, sous la recommandation du comité chargé d'analyser les demandes déposées dans le cadre de la Politique de soutien et de reconnaissance aux organismes sociocommunautaires, approuve la lettre d'entente, annexée à la résolution, à intervenir avec Sparages (Paniers culturels) concernant le versement d'aides financières récurrentes visant à soutenir l'organisme qui offre aux familles démunies des paniers cadeaux culturels et éducatifs pour la période des Fêtes et autorise la gestionnaire aux équipements et programmes communautaires à signer la lettre d'entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DE DONNER UN SUIVI À LA VILLE QUANT À SA DEMANDE DE BONIFICATION DU PROGRAMME RÉCIM

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup, via une correspondance transmise le 10 juin 2020, s'adressait à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, afin de demander une bonification du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) quant à son projet de construction d'une nouvelle caserne;

ATTENDU que le programme actuel a pour effet que l'excédent des coûts de cinq millions de dollars sera assumé à cent pour cent par les contribuables de la ville, ce qui constitue une iniquité pour une municipalité de notre taille, la construction d'une caserne pour une ville desservant près de 25 000 habitants dépassant les coûts maximums admissibles en vertu du programme;

ATTENDU qu'à ce jour, la demande de la Ville de Rivière-du-Loup est demeurée sans réponse et que les travaux de construction de la caserne doivent débiter au cours de l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil transmette de nouveau la correspondance expédiée le 10 juin 2020 à la ministre, sollicite une analyse de cette requête et demande qu'une réponse diligente lui soit donnée dans l'intérêt des contribuables de la ville de Rivière-du-Loup;

Que copie de la présente résolution et de la correspondance soit également transmise à l'attention du député du comté de Rivière-du-Loup-Témiscouata afin d'en assurer le suivi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
475-2020

11. MODIFICATION DU SIGNATAIRE DE LA VILLE DANS LE DOSSIER DE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MDDELCC POUR LE PROJET DE RÉFECTION D'APPROCHE DU PONT DE LA RIVIÈRE DU LOUP PETIT TÉMIS

ATTENDU que le 19 mai 2020, ce conseil adoptait la résolution 222-2020 autorisant le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans le cadre du projet de réfection d'approche du pont de la rivière du Loup Petit Témis;

ATTENDU qu'une erreur s'est glissée au niveau du signataire des documents;



Ville de
Rivière-du-Loup

Service du greffe
et des affaires juridiques

Procès-verbal

Numéro de résolution

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil modifie la résolution 222-2020 et désigne monsieur Samuel Boucher, B. Sc. Biologiste de la firme Tetra Tech QI inc. Environnement, à signer tous les documents requis dans le dossier de demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC dans le cadre du projet de réfection d'approche du pont de la rivière du Loup Petit Témis pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;

Que cette résolution modifie la résolution 222-2020 du 19 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
476-2020

12. PROCLAMATION DE LA JOURNÉE DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE NŒUDVEMBRE

ATTENDU qu'annuellement, 4 600 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie;

ATTENDU que quotidiennement, c'est 12 Québécois, qui reçoit un diagnostic du cancer de la prostate;

ATTENDU que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population de Rivière-du-Loup au dépistage du cancer de la prostate;

ATTENDU que la campagne de financement *Nœudvembre* de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gérald Plourde, appuyé par le conseiller Mario Bastille:

Que ce conseil autorise la mairesse à proclamer le 19 novembre 2020 « Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate *Nœudvembre* à Rivière-du-Loup ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCLAMATION

Madame la mairesse proclame ensuite verbalement la journée du 19 novembre 2020 « Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate Nœudvembre à Rivière-du-Loup » et souligne que la pandémie a confirmé que les municipalités du Québec sont des vecteurs importants de sensibilisation de leurs citoyennes et citoyens en matière de santé et elle invite les Louperivois à passer un test de dépistage du cancer de la prostate.

Rés. n°
477-2020

13. CONFIRMATION D'UNE SUSPENSION DISCIPLINAIRE

ATTENDU le comportement fautif de l'employé;



Ville de
Rivière-du-Loup

Service du greffe
et des affaires juridiques

Procès-verbal

Numéro de résolution

Rés. n°
478-2020

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil, sous la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, autorise la suspension disciplinaire d'une journée sans solde imposée à l'employé numéro 1198 du Service technique et de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICE DE TOURISME RIVIÈRE-DU-LOUP CONCERNANT LA RÉALISATION D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE SUR L'AVENIR DU CHALET DE LA CÔTE DES BAINS

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil accepte l'offre de service de Tourisme Rivière-du-Loup, annexée à la résolution, pour la réalisation d'un mandat de consultation publique sur l'avenir du Chalet de la côte des Bains, au montant de 8 000 \$ taxes en sus, et autorise le directeur général à signer ladite offre pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
479-2020

15. AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR PROCÉDER À LA RÉFECTION DU THÉÂTRE LA GOÉLETTE

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service des loisirs, culture et communautaire, autorise le dépôt d'une demande de subvention pour la réfection du Théâtre la Goélette dans le cadre du programme d'aide au développement des infrastructures culturelles;

Confirme son engagement à gérer le projet et son intention d'y participer financièrement;

Autorise le directeur du Service des loisirs, culture et communautaire à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
480-2020

16. CONTRIBUTION FINANCIÈRE VERSÉE AU CENTRE PRÉVENTION SUICIDE DU KRTB DANS LE CADRE DU VOLET SOUTIEN AUXILIAIRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN ET DE RECONNAISSANCE

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil, sous la recommandation du comité chargé d'analyser les demandes déposées dans le cadre de la Politique de soutien et de reconnaissance aux organismes sociocommunautaires, Volet Soutien auxiliaire, autorise le trésorier à verser une somme ponctuelle de 250 \$ au Centre prévention suicide du KRTB.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Ville de
Rivière-du-Loup

Service du greffe
et des affaires juridiques

Procès-verbal

Numéro de résolution

**Rés. n°
481-2020**

17. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES D'OCTOBRE 2020

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller André Beaulieu:

Que tous et chacun des comptes et salaires mentionnés à la liste d'octobre 2020 soient approuvés et payés et que la mairesse et le trésorier soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 2 687 042,01 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. PRÉSENTATION PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES COÛTS DES INFRASTRUCTURES 2019-2020;

Le directeur général diffuse et commente une présentation PowerPoint sur les coûts des infrastructures municipales 2019-2020.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS PAR COURRIEL

Madame la Mairesse répond aux questions reçues par courriel.

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La greffière,

M^e Caroline Desjardins, OMA

La mairesse,

Sylvie Vignet